



## FICHE D'INFORMATION ET CONTRAT DE RÉSIDENCE

Nom :

Adresse :

Site web :

Numéro national/ID :

Résidence du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Titre :

Spectacle prévu le :

### **Financier :**

ZSenne ArtLab est un lieu géré en mécénat, un espace pour inspirer des artistes de toutes disciplines où ils peuvent développer leur projet et le montrer. L'ancienne asbl a été dissoute en 2025, comme les subventions ont arrêté.

Pour pouvoir maintenir le même fonctionnement au service des artistes, on demande une participation aux frais d'énergie et d'entretien de 200€ par semaine.

### **Assurance :**

ZSenne dispose d'une assurance responsabilité civile. L'artiste reconnaît avoir pris connaissance de la police d'assurance.

Tous les artistes et/ou organisations utilisant l'espace doivent souscrire leur propre assurance responsabilité civile pour tous leurs actes et activités, avec toutes les conséquences possibles. L'artiste-utilisateur doit souscrire l'assurance responsabilité civile nécessaire pour tous ses actes pendant sa résidence à ZSenne.

Le matériel et/ou les œuvres d'art apportés à ZSenne ne sont pas assurés contre les dommages ou le vol. Le résident doit souscrire sa propre assurance à cet effet. Les résidents doivent être vigilants et fermer toutes les portes et fenêtres, des vols ayant déjà été signalés. Il est interdit de faire du feu à l'intérieur, de quelque manière que ce soit, d'introduire des explosifs et autres matières dangereuses similaires, etc.

### **Droits d'auteur :**

L'artiste autorise l'utilisation des photographies, vidéos et audio de sa résidence et de sa présentation par ZSenne et son équipe, pour des publications imprimées, des mailings et sur le site web de ZSenne, ainsi que pour des actions promotionnelles dans la presse, des publications sur les réseaux sociaux, etc.

### **Promotion :**

ZSenne Artlab est écrit et prononcé avec 2 majuscules, référents à «de Zenne» et «La Senne», les noms de la rivière souterraine tout près. Prière d'y faire attention.

L'artiste fournira à ZSenne le matériel promotionnel de sa résidence dans les meilleurs délais.

Si le résident le souhaite, il créera une page ou un événement sur Facebook et d'autres médias. Avant publication, le projet sera soumis au représentant de ZSenne pour approbation et, éventuellement, traduction en néerlandais, langue de communication obligatoire.



### **Transport et résidence :**

L'artiste est responsable du transport de son matériel et de son installation.

Pendant sa résidence, l'artiste est responsable de l'ouverture des lieux. Il recevra une clé pour la porte d'entrée et une télécommande pour le volet roulant situé devant. Le volet roulant est muni d'une serrure qui doit être fermée à son départ pour empêcher sa remontée. La télécommande des autres volets doit toujours être présente dans la pièce. Le résident remplacera toutes les ampoules cassées.

### **Exposition :**

Au moins une exposition publique est souhaitée.

### **Vente d'œuvres :**

Si l'artiste vend une œuvre créée et exposée dans l'espace de l'asbl ZSenne, il versera une commission de 10 % à ZSenne pour couvrir les frais d'énergie. Une facture lui sera adressée.

### **Équipement électrique :**

Rails d'éclairage. Salle avant :

- Circuits max. 500 W avec réglage de tension
- 1 circuit fixe (lumière/néon fixe et alimentation vidéo et/ou son)
- 4 x 3 prises 220 V

Salle derrière la TKintstraat :

- 1 circuit max. 500 W avec réglage de tension
- 1 circuit fixe

Salle derrière l'Anneessensstraat :

- 1 circuit max. 500 W avec réglage de tension
- 1 circuit fixe

Petite salle derrière les toilettes :

- 1 circuit fixe

Prises : Les fils bleus sont les fils sous tension habituels. Couleurs : Voir le panneau près des interrupteurs à l'entrée du sous-sol : noir pour les néons, les autres couleurs pour les spots à intensité variable.

### **Matériel :**

Aspirateur, souffleur d'air chaud, plaque de cuisson, verres et assiettes.

L'aspirateur doit être vidé après utilisation. La plaque de cuisson et les verres doivent rester propres.

### **Vidéo et son :**

1 projecteur (IMPORTANT : Laissez toujours le projecteur refroidir complètement après utilisation avant de le déplacer !)

### **Espace et utilisation :**

- Murs blancs et lisses (voir plan et photos).
- Il est interdit de percer de nouveaux trous dans les murs. Les trous éventuels doivent être réparés.
- Toute modification permanente des murs, plinthes, sols, plafonds et rails d'éclairage est interdite.



- Après la location, l'espace doit être restitué dans l'état initial.
- ZSenne fournit de la peinture murale blanche pour rafraîchir l'espace.
- Les pinceaux et autres accessoires doivent être nettoyés à l'eau.
- Un raccordement à l'eau est disponible à l'extérieur, à l'avant, et un robinet est situé au sous-sol, à l'avant. Un tuyau d'arrosage est disponible pour nettoyer la cour.

### **Chauffage :**

- Le chauffage est réglé manuellement via le thermostat à côté de la porte des toilettes, car l'espace est fréquemment utilisé à des heures irrégulières.
- Seuls les boutons + et - permettent de régler la température.
- Normalement, les robinets des radiateurs sont réglés sur la position 2 ou 3, ce qui n'a pas besoin d'être modifié. - La température ne peut être réglée que via le thermostat situé à côté de l'entrée des toilettes.
- Les boutons < et > du thermostat ne doivent pas être utilisés, car ils modifient les heures de chauffage selon des valeurs prédéfinies. En cas de panne de chauffage, le résident doit d'abord vérifier l'absence de perte de pression dans l'appareil au sous-sol. Les informations relatives au remplissage sont indiquées sur l'appareil lui-même. Coupez toujours l'arrivée d'eau immédiatement après le redémarrage de l'appareil.
- Il est interdit de fumer à l'intérieur. En cas d'événement public, le résident doit prévoir des cendriers à l'extérieur.

Toilettes de droite, interrupteur à l'intérieur, mur du milieu à droite.

- En quittant la pièce, vérifiez toujours que le chauffage est baissé et que toutes les lumières (sous-sol, toilettes, façade) sont éteintes.
- Toutes les fenêtres latérales ont été installées en 2015. Ce sont des fenêtres à clic avec fonction ventilation, et les deux battants peuvent être ouverts. Manipulez les fenêtres avec précaution, ne les tordez jamais et ne les forcez jamais. En cas de problème, prévenez immédiatement le responsable.

### **Sécurité :**

Le quartier n'est pas sûr ; les voleurs sont rapides et efficaces. Assurez-vous toujours que la porte d'entrée est fermée. Ne laissez aucune fenêtre ouverte en votre absence, même en position clic, et ne laissez pas d'objets de valeur en évidence.

Refermez toujours soigneusement après avoir terminé.

Une des clés du trousseau sert à ouvrir les serrures des fenêtres, qu'on a installé après cambriolage via volet soulevé et fenêtre cassée. Cela empêche d'ouvrir la poignée. Quand une fenêtre est ouverte elle doit être soigneusement fermée après.

### **Sacs poubelles et bouteilles vides :**

ATTENTION : Les déchets doivent être triés : blancs (déchets non triés), jaunes (carton et papier), bleus (canettes, cartons, bouteilles en plastique) ou verre. - Mercredi soir : blanc, jaune (papier), orange (restes de nourriture)

- Dimanche soir : blanc, bleu
- Les résidents doivent apporter leurs propres sacs poubelles.
- Les résidents doivent apporter leur propre papier toilette.



- Veuillez ne pas laisser de sacs poubelles pleins au sous-sol ; ils sont faciles à oublier et empestent pendant deux semaines.
- Un conteneur à verre se trouve au bout de la rue, dans la Zennestraat. Les résidents doivent rapporter toutes les bouteilles vides au bout de leur résidence.

**Cave :**

- La cave peut servir de stockage temporaire de matériel pendant la résidence. Cependant, la cave étant humide, merci de ne pas y laisser d'appareils électriques, de cartons ou de papier.
- À la fin de la résidence, aucun déchet, emballage ou autre objet ne doit y être laissé.

**Sanctions :**

En cas de non-respect des règles ci-dessus, des frais correspondant au temps ou au coût de réparation de l'erreur ou de l'omission pourront être facturés.  
Par exemple : laisser des murs troués, oublier de jeter les poubelles et les bouteilles vides, ou les matériaux restants et utilisés pendant la résidence, ne pas remplacer les ampoules cassées, etc.  
Une facture sera adressée au résident pour ces frais.

Pour approbation,  
Date :  
L'artiste/résident,

Pour approbation,  
L.E. Rooman  
Coordination